

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU — PAYS GRENAUDOIS —



Artassenx - Bascons - Bordères et Lamensans - Castandet - Cazères sur l'Adour – Grenade sur l'Adour
Larrivière Saint Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint Maurice sur l'Adour

Conseil Communautaire

Lundi 8 AVRIL 2019 à 18h
Compte rendu

Convocation envoyée le 2/04/2019

Reçue le 03/04/2019

Etaient présents à l'ouverture de la séance

Didier BERGES - Jean-Michel BERNADET - Didier BEYRIS - Jean-Pierre BRETHOUS - Jacques CHOPIN - Bernard CLIMENT-MARTINEZ - Cyrille CONSOLO - Jean-Emmanuel DARGELOS - Marie-Line DAUGREILH - Francis DESBLANCS - Jean Michel DUCLAVE - Pierre DUFOURCQ - Françoise LABAT - Jean-Luc LAFENETRE - Jean Claude LAFITE – Myriam LAFITE - Evelyne LALANNE - Jean-Luc LAMOTHE - Laurence LE FAOU - Martine MANCIET - Guy REVEL - Jean-Luc SANCHEZ - Elisabeth SERFS - Véronique TRIBOUT.

Mme Marie-France GAUTHIER et M. Enrico ZAMPROGNA ont rejoint la séance à 18h45 et 18h40 (délibération N°2018-020).

Absents excusés :

Jean-François CASTAING – Geneviève DURAND - Dominique LABARBE - Pascale LACASSAGNE.

Procurations : Jean-François CASTAING procuration à Jean-Luc LAFENETRE - Pascale LACASSAGNE procuration à Jean-Luc SANCHEZ

Ordre du jour :

1- ADMINISTRATION GENERALE

- ✓ Validation du compte-rendu de la séance du 11 mars 2019
- ✓ Information des décisions prises dans le cadre des délégations (Président et Bureau).

2- FINANCES LOCALES

- ✓ Décisions budgétaires :
 - Vote du Budget Primitif 2019 : budget principal et budgets annexes.
- ✓ Fiscalité :
 - Vote des taux des taxes directes locales 2019.
 - Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2019.
- ✓ Contributions budgétaire aux communes :
 - Dotation de Solidarité Communautaire 2019 – Vote de l'enveloppe et de la répartition.
 - Vote des taux d'intervention des Fonds de Concours 2019.
- ✓ Subventions attribuées aux associations :
 - Validation des montants pour la subvention aux Ecoles de Sports saison 2018/2019
 - Demandes de subvention aux actions culturelles

- 3- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
 - ✓ Modification des statuts du CIAS.
 - ✓ Dématérialisation de l'envoi des convocations.
- 4- DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture
 - ✓ Adhésion à l'Association « Esprit Sud 40 ».
- 5- QUESTIONS DIVERSES

1. ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur le Président

❖ **Validation du compte-rendu de la séance du 11 mars 2019.**

➤ Délibération N° 2019-019

Vu l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié,
Vu l'article R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié,
Considérant la diffusion du compte-rendu de la séance du 11 mars 2019 à l'ensemble des conseillers communautaires,

Considérant l'absence d'observations de leur part,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le compte rendu de la séance du 11 mars 2019.

❖ Information des décisions prises dans le cadre des délégations (Président et Bureau).

Cf annexe

2. FINANCES LOCALES

Mme Marie-France GAUTHIER et M. Enrico ZAMPROGNA ont rejoint la séance.

Rapporteur : M. Jacques CHOPIN, Vice-Président délégué en charge des Finances.

Les comptes administratifs et de gestion 2018 ont été présentés à la commission finances le 26 février dernier et les orientations budgétaires 2019 abordées le 26 mars.

Cf présentation.

❖ **Décisions budgétaires :**

- **Vote du Budget Primitif 2019 : budget principal et budgets annexes.**

➤ Délibération N° 2019-020

M. Jacques CHOPIN, Vice-Président délégué en charge des Finances, présente à l'assemblée délibérante la proposition de budgets principal et annexes qui s'équilibrent comme suit :

Budget Principal de la Communauté

Budget 2019	Dépenses	Recettes
--------------------	----------	----------

Section de fonctionnement	8 334 493,00	8 334 493,00
Section d'investissement	4 376 220,00	4 376 220,00

Budget annexe Z.A. de Guillaumet

Budget 2019	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 684 731,62	1 684 731,62
Section d'investissement	1 521 427,33	1 521 427,33

Budget annexe Z.A. du Tréma

Budget 2019	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	236 006,16	236 006,16
Section d'investissement	200 000,00	200 000,00

Budget annexe du SPA Office de Tourisme

Budget 2019	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	107 434,54	107 434,54
Section d'investissement	1 134,00	1 134,00

Budget annexe Application du Droit des Sols

Budget 2019	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	21 750,00	21 750,00
Section d'investissement	-	-

Budget annexe Régie Assainissement

Budget 2019	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	450 265,00	450 265,00
Section d'investissement	2 103 356,52	2 103 356,52

Budget annexe Régie Eau

Budget 2019	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 454 293,55	1 454 293,55
Section d'investissement	333 288,38	333 288,38

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 et suivants,
 VU l'instruction budgétaire M14,
 VU la Présentation du Budget Primitif 2019,
 VU le Budget Primitif 2019, principal et annexes,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **VOTE le Budget Principal**
Par 23 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme Labat, Mme Tribout, M. Lamothe, M. Dargelos et M. Bergès),

- **VOTE les autres Budgets Annexes**
 - **ZA Guillaumet**
Par 27 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Bergès),
 - **ZA Tréma**
Par 27 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Bergès),
 - **SPA Office de Tourisme**
Par 27 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Bergès),
 - **Application du Droit des Sols**
Par 27 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Bergès),
 - **Régie Assainissement**
Par 22 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Mme Labat, Mme Tribout, Mme Manciet et M. Beyris) et 2 voix CONTRE (M. Dargelos et M. Bergès)

 - **Régie Eau**
Par 23 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Mme Labat, Mme Tribout et Mme Manciet) et 2 voix CONTRE (M. Dargelos et M. Bergès)

- **Versement d'une avance remboursable du budget général au budget annexe eau**

M. le Président retire ce point de l'ordre du jour.

En effet la somme de 250 000 €, initialement imputée à l'article 276 (créances - dépenses d'investissement), a été inscrite à l'article 657 (subvention – dépenses de fonctionnement).

En investissement, cette **dotation initiale** pouvait faire l'objet d'une délibération pour en fixer les modalités de remboursement, ce qui n'est pas possible en fonctionnement.

❖ **Fiscalité :**

- **Vote des taux des taxes directes locales 2019**

➤ **Délibération N° 2019-021**

VU les articles 1609 nonies C et 1636 B decies du Code Général des Impôts,

Le Conseil Communautaire est invité à voter les taux d'imposition pour l'année 2019 applicables aux bases déterminées par les Services Fiscaux.

La Commission des Finances réunie les 26 février et 26 mars 2019 propose de fixer les taux des taxes sur les ménages et de la Cotisation Foncière des Entreprises tels que présentés par les services fiscaux, soit **sans augmentation**.

VU l'état 1259 communiqué par la Direction Départementale des Finances Publiques :

CONSIDERANT les besoins du Budget primitif 2019,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. VOTE le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 22,61 % :

Base Prévisionnelle	Réserve de taux capitalisé	Réserve de taux utilisé	Taux Voté	Produit Attendu	Taux mis en réserve
3 519 000	1.02	0	22.61	795 646	0.29

2. **VOTE les taux d'imposition des taxes ménages** comme suit :

	Base Prévisionnelle	Taux voté	Produit Attendu	Coefficient de variation proportionnelle
Taxe Habitation	8 096 000	7.83	633 917	1
Taxe Foncier Bâti	7 974 000	0.000		
Taxe Foncière Non Bâti	378 100	1.98	7 486	

⇒ Il est rappelé que les taux sont inchangés depuis 2011.

- **Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2019.**

Préambule : la participation par habitant de 97€ est fixée par le Sictom du Marsan.

➤ Délibération N° 2019-022

VU la délibération du SICTOM du Marsan en date du 28 janvier 2019 relative au produit de la TEOM pour l'année 2019 fixant la contribution pour la Communauté de communes du Pays Grenadois à **772 406,40 €**,

CONSIDERANT la notification des bases prévisionnelles par la Trésorerie Générale des Landes,

COMMUNES	Contributions (en €)	Bases prévisionnelles (en €)	Taux TEOM 2019
ARTASSENX	24 790,40	184 865,00	13,41%
BASCONS	86 961,60	695 938,00	12,50%
BORDERES-ET-LAMENSANS	35 819,20	199 424,00	17,96%
CASTANDET	40 308,80	204 482,00	19,71%
CAZERES-SUR-L'ADOUR	105 212,80	899 308,00	11,70%
GRENADE-SUR-L'ADOUR	254 736,00	2 493 855,00	10,21%
LARRIVIERE	65 977,60	497 846,00	13,25%
LE-VIGNAU	49 190,40	284 758,00	17,27%
LUSSAGNET	7 222,40	29 109,00	24,81%
MAURRIN	44 115,20	265 353,00	16,63%
SAINT-MAURICE-SUR-L'ADOUR	58 072,00	467 391,00	12,42%
TOTAL	772 406,40	6 222 329,00	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** pour chaque commune le taux de TEOM comme mentionné sur le tableau ci-annexé.

❖ **Contributions budgétaire aux communes :**

- **Dotation de Solidarité Communautaire 2019 – Vote de l'enveloppe et de la répartition**

➤ Délibération N° 2019-023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment les dispositions du VI de l'article 1609 nonies C VI,

VU la délibération du 14 décembre 2006 instituant la Dotation de Solidarité Communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de voter** au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire pour 2019, une enveloppe financière de **600 000 €** répartie comme ci-dessous :

Pondération des critères	Potentiel fiscal	Population (INSEE)	Voirie ml	Enfants 3-16 ans	Dotation de solidarité	Dotation de solidarité
	50%	30%	10%	10%	en euros	en €/hab
Artassenx	10 097	5 795	1 660	1 894	19 447	76,26
Bascons	35 780	20 523	6 339	5 419	68 060	75,37
Bordères	10 149	8 136	5 686	2 379	26 350	73,60
Castandet	19 585	9 432	5 105	3 436	37 558	90,50
Cazères	39 712	24 795	9 785	7 709	82 002	75,16
Grenade	91 924	59 364	9 574	20 881	181 744	69,58
Larivière	25 742	14 705	6 853	5 419	52 718	81,48
Lussagnet	0	1 750	3 156	441	5 346	69,43
Maurrin	20 412	10 386	2 939	3 833	37 569	82,21
Saint Maurice	22 091	13 477	4 075	4 185	43 829	73,91
Le Vignau	24 507	11 636	4 828	4 405	45 377	88,63
TOTAL	300 000	180 000	60 000	60 000	600 000	75,8

- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 739212.

Ces montants seront versés en une seule fois après le vote du budget 2019.

- **Vote des taux d'intervention des Fonds de Concours 2019.**

➤ Délibération N° 2019-024

Conformément au règlement établi et validé en réunion du Conseil Communautaire du 15 mai 2017.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** les taux d'intervention pour chaque commune au titre du fonds de concours 2019 comme mentionné sur le tableau ci-dessous :

Commune	Potentiel fiscal 3 taxes (effort fiscal)		Effort fiscal		Taux d'intervention
ARTASSENX	119 921	5%	1,016646		20%
BASCONS	424 347		1,253029	5%	20%
BORDERES	219 672	5%	0,957476		20%
CASTANDET	154 997	5%	1,370734	5%	25%

CAZERES	557 517		1,077488		15%
GRENADE	1 374 933		1,131795	5%	20%
LARRIVIERE	302 702		1,133994	5%	20%
LUSSAGNET	320 394		0,188268		15%
MAURRIN	185 402	5%	1,138769	5%	25%
SAINT-MAURICE	296 581	5%	0,965132		20%
VIGNAU	186 830	5%	1,279598	5%	25%
Moyenne	376 663		1,046630		

❖ **Subventions attribuées aux associations :**

- **Validation des montants pour la subvention aux Ecoles de Sports saison 2018/2019**

➤ Délibération N° 2019-025

VU la compétence Enfance Jeunesse prise par la Communauté de Communes,
VU la délibération 2015-096 du 14 décembre 2015 relative à la mise en place d'un soutien financier aux écoles de sport,

CONSIDERANT la proposition de la commission des finances réunie les 26 février et 26 mars 2019 de revaloriser la participation par jeune licencié de moins de 16 ans, en la passant de 11.28 € à 15 €, les autres dotations restant inchangées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** les tarifs d'intervention suivants pour l'année 2018-2019 :
 - Dotation financière annuelle par jeune licencié de moins de 16 ans : **15 €**
 - Dotation forfaitaire annuelle par club pour une formation diplômante : **153.77 €**
 - Dotation forfaitaire annuelle par club pour l'aide à la rémunération de l'encadrement de « L'Ecole de Sport » : **512.57 €**

- **Demandes de subvention aux actions culturelles**

➤ Délibération N° 2019-026

M. REVEL, Vice-Président délégué au Tourisme, Culture et Patrimoine, présente les demandes de financement déposées en matière d'actions culturelles sur le territoire et étudiées en Commission le 18 mars 2019 :

STRUCTURE	Les Troubl'Adour – Bascons
INTITULE	Bascons en chœur
DESCRIPTIF	Spectacle de chanson française.
Objectif	Permettre à des chorales d'échanger, offrir un public des prestations de qualité, promouvoir la culture en Pays Grenadois
DATE	samedi 6 Avril 2019
BUDGET ELIGIBLE	4 100 €
SUBVENTION DEMANDEE	2 000 €
AVIS	Favorable pour 1450 € + 50 % frais restauration des artistes (la subvention totale ne pourra correspondre qu'à 50 % des dépenses éligibles avec un plafond de 2 000 €)

CONSIDERANT le règlement en matière de subvention aux actions culturelles.

CONSIDERANT l'avis de la commission Tourisme Culture et Patrimoine en date du 18 mars 2019 chargée d'émettre un avis sur le caractère d'intérêt communautaire de ces actions

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOSSE** sa décision à la proposition de la Commission,
- **ATTRIBUE** l'aide financière ci-après :
 - Les Troubl'Adour 1450 € + 50 % frais restauration des artistes
(dans la limite de 2000€ des dépenses éligibles)
- **AUTORISE** M. le Président à signer la convention correspondante.

3. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- Modification des statuts du CIAS.

➤ Délibération N° 2019-027

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 janvier 2008 portant création et financement d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays Grenadois adoptés par le Conseil Communautaire dans sa séance du 20 Novembre 2017 et arrêtés par M. le secrétaire général de la Préfecture des Landes en date du 28 décembre 2017 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2017 définissant l'intérêt communautaire, notamment en matière d'action sociale ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification des statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale comme suit :

Article 2 – Objet :

Retrait

- la gestion du point relais emploi,
- ~~la mise en œuvre des actions d'intérêt communautaire contenues dans les contrats enfance et temps libre ainsi que tout autre contrat de même nature qui s'y substituerait, sont d'intérêt communautaire :~~
 - ~~la gestion du relais d'assistantes maternelles~~
 - ~~la mise en œuvre et gestion du point information jeunesse~~
 - ~~les actions de coordination enfance jeunesse~~
 - ~~la gestion de l'espace jeunes~~
 - ~~la mise en œuvre et la gestion d'un lieu d'accueil enfants-parents~~
 - ~~la gestion du centre de loisirs sans hébergement.~~

Rajout

- Organisation de la journée « Courir pour la Vie, Courir pour Curie »
- La gestion d'un service « Animation Séniors »

Article 3 - Siège :

Rajout

14 Place des Tilleuls 40270 GRENADE-sur-l'ADOUR.

Article 4 - organisation :

Le comptable assignataire est le Trésorier de ~~Grenade-Adour~~ Saint-Sever, receveur de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

- Dématérialisation de l'envoi des convocations.

➤ Délibération N° 2019-028

La loi du 1^{er} janvier 2005 a permis la dématérialisation de la convocation des élus en modifiant l'article 5211.1 du CGCT et offre ainsi la possibilité de bénéficier des évolutions technologiques grâce à une transmission dématérialisée.

Monsieur le Président propose de dématérialiser, quand cela est possible, les convocations, ordres du jour, notes de synthèse et annexes.

Techniquement, la plateforme sécurisée @ctes dispose d'un système d'envois des mails qui horodate les envois afin de garantir le respect des délais de convocation.

Toutefois, la capacité d'utiliser internet n'étant pas généralisée, il paraît essentiel de permettre à tous les élus communautaires d'être convoqués dans les formes qui leur sont accessibles : la forme de l'envoi sera donc fixée au vu du formulaire adressé, complété et signé par chaque conseiller communautaire.

Cette disposition permet de réaliser des économies en terme de reprographie et d'affranchissement et de conforter la politique intercommunale de développement durable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le principe de la dématérialisation de l'envoi des convocations et rapports associés aux élus.

4. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture

- Adhésion à l'Association « Esprit Sud 40 »

L'Association « Esprit Sud 40 » a pour objectif la promotion des valeurs, des pratiques, des passions, de la culture et de l'identité Landaise « dans le prolongement du projet de développement de la marque LANDES ».

L'adhésion est fixée pour les collectivités à 100 €/an.

Un(e) représentant(e) de l'intercommunalité doit être nommé(e).

➤ Délibération N° 2019-029

CONSIDERANT que l'association « Esprit du Sud40 », dont le siège social est fixé au siège de l'association des maires des Landes, 175, place de la caserne Bosquet, BP 369, 40002 Mont-de-Marsan, est une association à but non lucratif, visant la promotion du territoire auquel appartient la communauté de communes et qu'en conséquence, l'objet poursuivi par cette

